

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 47

Objet : Subvention 2020
Délégation locale des Jeunes
Musicales de France

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOU Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-Inpact.com

99_DE-004-200067437-20201209-47_09122020

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « équipements culturels d'intérêts communautaires » ainsi que la compétence facultative « définition et mise en œuvre d'une politique communautaire culturelle complémentaire aux politiques communales : soutien ou participation aux structures œuvrant dans ce domaine de compétences ».

Depuis plus de 70 ans, les Jeunesses Musicales de France (JM France), association reconnue d'utilité publique, œuvrent pour l'accès à la musique de tous les enfants et jeunes, prioritairement issus de territoires reculés ou défavorisés.

L'association nationale s'appuie sur un réseau de bénévoles, de salles et 100 partenaires culturels et institutionnels associés (collectivités, ministères, scènes labellisées), en lien étroit avec les établissements scolaires, les écoles de musique, etc et a pour mission d'offrir au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, de 3 à 18 ans, une première expérience musicale forte, conviviale et de qualité.

L'association nationale s'appuie sur un réseau d'associations régionales des JM France, d'associations départementales et des équipes de correspondants locaux. Celles-ci, composées de bénévoles et de partenaires culturels, organisent des spectacles et des ateliers musicaux, ainsi que des projets spécifiques sur tout le territoire.

La délégation locale Jeunesses Musicales de France de Château-Arnoux-Saint-Auban a pour objet la diffusion de concerts scolaires.

En 2018 et 2019, grâce à la subvention accordée par Provence Alpes Agglomération, elle a organisé 4 concerts scolaires à l'intention des classes primaires des écoles de moyenne Durance et 4 concerts au Théâtre Durance regroupant au total 639 élèves.

Pour 2020, la délégation locale a organisé au Théâtre Durance 2 concerts scolaires « la boucle est bouclée » et « la migration des tortues » ainsi que 4 concerts à l'intention des classes primaires mais a omis de présenter son dossier de demande de subvention.

Celui-ci vient de nous être adressé.

Il est proposé d'attribuer, comme chaque année, une subvention de 4 800 € pour les animations ci-dessus présentées à la délégation locale des Jeunesses Musicales de France de Château-Arnoux-Saint-Auban.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 14/12/2020

Application agréée E-legal.fr.com

99_DE-004-200067437-20201209-47_09122020